

PUBLICATION DE L'INDEX EGALITE FEMMES – HOMMES POUR L'ANNEE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la réglementation, toute entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer puis diffuser son Index Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année avant le 1^{er} Mars.

Pour l'année 2024, OCEALAB a obtenu la note de 92 points sur 100.

Le détail des notes obtenues est le suivant :

- Indicateur 1 : comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge, par catégorie socio-professionnelle :
37 points sur 40
- Indicateur 2 : écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes :
35 points sur 35
- Indicateur 3 : pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité
15 points sur 15
- Indicateur 4 : parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.
5 points sur 10, les femmes étant sur-représentées

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le service RH